

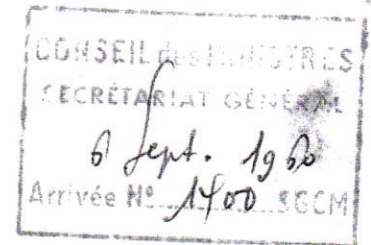
PG/MO.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES

CABINET DU PREMIER  
MINISTRE

DECRET DU PREMIER MINISTRE.

N° 245 /PCM/CAB/MI.

SOMMAIRE.

NOMINATION.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi n°59/3 du 15 Février 1959 portant constitu-  
tion de la République du Dahomey ;

VU la loi n°59/16 ALD. du 9 Juillet 1959 fixant la lis-  
te des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination  
des titulaires est faite par le Premier Ministre, Le Conseil des Ministres  
étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS :

CHRONO I

JORD. I

MI. 5

PCM. 15

INFO-RADIO 2

CF. I

CD. I

MT. I

PR. OR I

ALLADA I

INTERESSE I

SGCM. I

FP. 2

OP. 2

II E C R E T E

ARTICLE 1er. M. HOUNKPE François Commis Expéditionnaire Principal  
2ème échelon du corps Local. . . est nommé Adjoint au Commandant de cer-  
cle d'Allada.

ARTICLE 2°. Le Présent décret qui prendra effet à compter de la date de  
prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué  
partout où besoin sera ./.

PAR LE PREMIER MINISTRE  
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

M. AROUNA.

H. MAGA.